

Avis aux anciens étudiants

Année universitaire : 2025/2026

Il est porté à la connaissance des anciens étudiants souhaitant obtenir un document du Service des Affaires Estudiantines, que la plateforme de prise de rendez-vous en ligne est désormais disponible sur le site de l'établissement via le lien suivant :

<https://esefbm.usms.ac.ma/rendez-vous/>

N.B :

- Pour obtenir un document, il faut impérativement prendre un rendez-vous au préalable.
- L'étudiant doit respecter les dates et les horaires qui lui sont fournis.
- L'étudiant doit se munir de sa carte étudiante ou le récépissé de dépôt de dossier et sa carte nationale.